



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

# COMMUNE DE DALHUNDEN

67770

Tél. 03 88 86 97 18 - Fax 03 88 86 06 24

Email : [contact@dalhunden.fr](mailto:contact@dalhunden.fr)

## Réunion du Conseil Municipal du 6 juillet 2023

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

**Présents :** *Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Sylvie GLAVASEVIC, Claudine GODCHAUX, Éric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.*

**Absents :** *avec excuse : Esther BUSSON (pouvoir à Didier VOELCKEL)  
Kévin SCHUTZ (pouvoir à Olivier SIX)  
Jean-Michel STRAUB (pouvoir à Lorette PIHEN)  
sans excuse : Néant*

### 2023-07-41 – Désignation du secrétaire de séance

VU l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,  
Le Conseil Municipal,  
**DÉSIGNE M Éric MERKEL** comme secrétaire de séance.  
Délibération adoptée à l'unanimité.

### 2023-07-42 – Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023

Le Conseil Municipal,  
**ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2023.  
*Procès-verbal envoyé en dématérialisé au Conseil Municipal en même temps que l'ordre du jour.*  
Délibération adoptée à l'unanimité.

## **2023-07-43 – Vente d'un bien immobilier**

Par délibération du 17 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'acquisition immobilière en Section 2 – Parcelle 41 au prix de 300 000 €, composée d'une maison d'environ 160 m<sup>2</sup> avec granges sur un terrain de 16.48 ares.

Le Maire propose au Conseil Municipal de diviser ce terrain dans l'optique de mettre en vente la maison avec une partie des dépendances sur un terrain d'environ 5 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à faire l'ensemble des démarches nécessaires pour la division du terrain, la mise en vente de la maison au prix de 195 000 € HT hors frais, à signer l'acte de vente par acte notarié.

## **2023-07-43 – Achat équipement d'espaces verts**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a reçu la distinction Commune Nature – 3 libellules récompensant notre gestion raisonnée de nos espaces communaux, nos actions concrètes de protection de la ressource en eau et de développement de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est important d'investir dans du matériel conforme à notre démarche. Il est proposé l'acquisition d'une machine de désherbage à air chaud pulsé conçue pour réaliser un désherbage thermique, sans produit chimique et avec 94% d'air. Ce procédé permet de désherber très rapidement et efficacement pour accélérer considérablement les vitesses de travail.

Cet air chaud provoque instantanément une « élévation thermique » qui éclate la partie chlorophyllienne du végétal, le processus de photosynthèse est alors stoppé. Le résultat est immédiat et la plante se dessèche naturellement en quelques jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société JOST et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre d'un montant TTC 3 616,09 €.

## **2023-07-44 – École Laurent Mockers : approbation projet de travaux pour l'isolation thermique des murs extérieurs**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux déjà réalisés dans le cadre de la transition énergétique : l'achat de la voiture électrique, l'éclairage LED, la gestion vertueuse des espaces verts, les installations photovoltaïques, l'isolation de combles, des planchers bas et des réseaux hydrauliques de chauffage et d'eau sanitaire des bâtiments communaux.

Dans cette continuité, il est proposé d'isoler thermiquement les murs par l'extérieur de l'école Laurent Mockers avec des panneaux isolants en polystyrène expansé.

Ces travaux permettront une économie d'énergie en hiver et une meilleure isolation de la chaleur en été.

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET**

DÉPENSES			Montant HT	%	RESSOURCES		Montant HT	%	
<b>Isolation extérieure de groupe scolaire</b>					<b>Aides publiques (1) :</b>				
<b>ISOLATION THERMIQUE DES MURS PAR L'EXTÉRIEUR</b>			<b>95 002,00</b>	<b>100</b>	- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)		<b>38000,80</b>	<b>40</b>	
Description :					- Collectivité européenne d'Alsace		<b>38000,80</b>	<b>40</b>	
					Fond Communal Alsace				
1. ECHAFAUDAGE. §									
1.1	Pose et dépose d'échafaudage conforme à la législation en vigueur.	m'	700.000	9.00	6300.00				
1.2	Mise en place d'un encorbellement en partie haute. SI REMPLACEMENT GOÛTTIERE.	Ml	70.000	10.00	3100.00				
1.3	Fourniture et pose d'un plancher de protection et de répartition sur toiture du préau.	PT	1.000	250.00	250.00				
TOTAL DE LA TRANCHE ECHAFAUDAGE.					8650.00				
2. PREPARATION + NETTOYAGE. §									
2.1	Installation de chantier.	PT	1.000	350.00	350.00				
2.2	Lessivage haute pression.	m'	600.000	2.20	1320.00				
TOTAL DE LA TRANCHE PREPARATION + NETTOYAGE.					1670.00				
3. RAVALEMENT ISOLATION. §									
3.1	Fourniture + pose d'isolation extérieure système INNOVATION SAS STO panneau isolant STO TOP 31 GRIS épaisseur 12 cm y compris rail de départ, retour filet sur ébrasement et renfort d'angles. Système collé chevillé, thermo rondelle colle armat classic PLUS et finition crépi SILCO 1.5 mm. Résistance thermique R= 3.85 Kw/m².	m²	530.000	110.00	58300.00				
certificat acerm: 15/199/1008 gris.									
3.2	Fourniture + pose d'isolation extérieure système POLY 31 GRIS épaisseur 3 cm résistance thermique R 0.90 sur les ébrasements des fenêtres.	Ml	255.000	29.00	7395.00				
3.3	Fourniture et pose d'une fibre de blindage en partie basse mur une hauteur de 2.00. Parties entrées et circulations.	m²	35.000	40.00	1400.00				
3.4	Fourniture et pose de tablettes en ALU avec remontées sur les côtés.	Ml	83.000	110.00	9130.00				
3.5	Rebouchage, une couche de fixateur STOCOLOR JUMDOSIL 200 grs par couche au m² sur les soubassements des parties latérales et arrières non isolés.	m²	35.000	22.00	770.00				
TOTAL DE LA TRANCHE RAVALEMENT ISOLATION.					76995.00				
4. REGLEMENTATION COUPE FEU. §									
4.1	Fourniture et pose de bande coupe feu en panneau minéral 036, 120 mm. Entre le rez de chaussée et le 1er étage.	Ml	87.000	36.00	3132.00				
TOTAL DE LA TRANCHE REGLEMENTATION COUPE FEU.					3132.00				
5. PEINTURE BOISERIES + DIVERS. §									
5.1	Lessivage, ponçage époussetage 1 couche primaire anti rouille et une couche de finition laque Alkyde sur:								
5.2	GRILLES FORMAT - 1.00 m².	UN	7.000	35.00	245.00				
5.3	Lessivage, ponçage, 1 couche de primaire sur les parties brutes, rebouchage au mastic acrylique, une sous couche et une 1ère couche de peinture.								
5.5	CORRICHES LARGEUR ENV. 0.40 m.	Ml	30.000	16.00	480.00				
5.6	Protection des sols et des parties attenantes.	PT	1.000	450.00	450.00				
TOTAL DE LA TRANCHE PEINTURE BOISERIES + DIVERS.					2860.00				
6. AUVENTS ET ESCALIER. §									
PARTIE HORIZONTALES.									
6.1	Ponçage, balayage et préparation.	m²	15.000	18.00	270.00				
6.2	Traitement béton par dégrèvement des fer, application d'un passivant et rebouchage au système STO CRETE TK ET SM.	EN	1.000	600.00	600.00				
6.3	Rebouchage, application d'une couche de fixateur GRINDEX et deux couches de finition ACRYDAL.	m²	15.000	55.00	825.00				
TOTAL DE LA TRANCHE AUVENTS ET ESCALIER.					1495.00				
<b>TOTAL DÉPENSES</b>			<b>95 002,00</b>	<b>100</b>					
					<b>SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>		<b>76001,60</b>	<b>80</b>	
					<b>AUTOFINANCEMENT</b>				
					Fonds propres		<b>19000,40</b>	<b>20</b>	
					Emprunts (2)				
					Crédit-bail				
					Autres : aides privées (CAF par ex.) (2)				
					<b>SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>		<b>19000,40</b>	<b>20</b>	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>			<b>95 002,00</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>		<b>95002,00</b>	<b>100</b>	

(1) À énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires... (2) À détailler

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et le plan de financement. Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

## 2023-07-45 – École Laurent Mockers : acquisition de matériel informatique

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir du matériel informatique pour les enfants scolarisés dans notre école, ceci pour les habituer à utiliser et travailler avec un PC. De plus, sachant que les évaluations à l'entrée en 6<sup>ème</sup> se font sur PC, il est donc important, pour les enfants, d'être familiarisés avec l'outil informatique et ne pas être pénalisés.

Cet investissement a été reporté en 2021 avec l'espoir qu'il soit éligible à des subventions, malheureusement aucun fond n'est provisionné pour ce type d'achat.

Dans un esprit d'uniformité et de maintenance, Monsieur le Maire propose de travailler avec le même prestataire informatique qui a équipé l'école, soit Nextinfo.

Pour cet investissement, il s'agit de l'acquisition de :

- 16 PC portables HP14''
- Installation d'un modem routeur pour avoir du wifi dans tout l'établissement

**Montant du devis : HT 15 000 € TTC 18 000 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société Nextinfo et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

## 2023-07-46 – École Laurent Mockers : agencement et décoration de la bibliothèque

Le Maire propose au Conseil Municipal l'aménagement d'un espace lecture dans l'école pour permettre à chaque enfant la découverte de la lecture dans un environnement incitant et organisé, avec la possibilité à l'élève de s'isoler.

Les conditions à réunir sont :

- la présence de livres en nombre suffisant et accessible ;
- des périodes aménagées et consacrées à une lecture individuelle ;
- l'enseignant agit comme médiateur et modèle de lecteur.

Pour cela, il faudrait du mobilier mobile permettant aux élèves d'être acteurs de cet espace de lecture : poufs, assise pliable et coussins. Un tapis moelleux au sol pour permettre la détente du corps.

Une alcôve multifonction permettant :

- à l'élève de s'isoler pour lire ;
- un support d'écriture plus proche pour les enseignants.

Le tout dans une gamme de couleurs harmonieuse, tenant compte du sol actuel.

**Investissements :**

- Mission d'accompagnement	välVara design	HT	900,00 €	TTC	900,00 €
- Travaux de peinture	Peinture Veith	HT	468,00 €	TTC	562,50 €
- Banquette de lecture	MAX Agencement	HT	2 110,00 €	TTC	2 532,00 €
- Décoration	DH Décoration	HT	1 045,00 €	TTC	1 254,00 €
	Autres fournitures	HT	1 073,00 €	TTC	1300,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>HT</b>	<b>5 596,00 €</b>	<b>TTC</b>	<b>6 548,50 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter les propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les offres, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

### **2023-07-47 - École Laurent Mockers : travaux de peinture et fresque murale du hall d'entrée**

La Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'entretien de l'école, il serait nécessaire de procéder à des travaux de peinture dans le hall d'entrée. Pour dynamiser cette partie passante de l'établissement, l'ensemble des enfants scolarisés ont fait des dessins sur le thème des saisons pour une éventuelle fresque sur le mur de l'escalier.

**Investissements :**

- Création d'un papier peint	DiGi FP	HT	10 350,00 €	TTC	12 420,00 €
- Travaux de peinture	Nonnenmacher	HT	8 669,70 €	TTC	10 403,64 €
	Peinture Veith	HT	7 595,00 €	TTC	9 114,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de DiGi FP et Peinture Veith, pour un montant de HT 17 945,00 € TTC 21 534,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer les offres, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

### **2023-07-48 – Mairie : approbation projet restauration et travaux colombages/façades/menuiseries**

La restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti communal font partie des engagements du conseil municipal.

Parmi le patrimoine remarquable de la commune, la Mairie occupe une place particulière. En effet, il s'agit d'un bâtiment à colombage, dans la tradition alsacienne, pourvu d'un porche avec des colonnes en bois qui est une caractéristique du style napoléonien, très rare en Alsace du Nord.

Il s'agit de l'une des deux casernes de Drusenheim achetée aux enchères en 1817, et reconstruite avec quelques modifications. La date de 1826 figure sur le campanile.

Après la restauration urgente du campanile, il faudrait prévoir des travaux sur le colombage et les façades

(qui présentent des faiblesses par endroits), ainsi que les menuiseries (portes et fenêtres datent des années 80 et ne sont plus étanches en partie).

Ces travaux devront se faire dans le respect et la valorisation du patrimoine.

Deux plans de financement prévisionnel sont proposés au Conseil Municipal. Le premier avec les travaux à faire et le second incluant la dépense du campanile ceci pour répondre à la demande de la CeA.

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET**

DÉPENSES	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
<b>Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti</b>			<b>Aides publiques (1) :</b>		
<b>Travaux colombages/façades/menuiseries</b>			- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	99 251,60	60
Postes :			- Collectivité européenne d'Alsace	33 083,87	20
- Remplacement de l'ensemble des fenêtres et portes	77 601,19		Fond pour le Patrimoine Emblématique de l'Alsace		
Les menuiseries actuelles datent des années 80 et présentent des faiblesses d'étanchéités (vent et infiltration d'eau).					
- Ravalement de façade	42 818,15				
- Réfection des façades colombage	45 000,00				
			<b>SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>132 335,47</b>	<b>80</b>
			<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
			Fonds propres	0,00	
			Emprunts (2)	33 083,87	20
			Crédit-bail		
			Autres : aides privées (CAF par ex.) (2)		
			<b>SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>33 083,87</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>165 419,34</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>165 419,34</b>	<b>100</b>

(1) À énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires... (2) À détailler

**Plan de financement avec le campanile pour la CeA :**

DÉPENSES	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
<b>Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti</b>			<b>Aides publiques (1) :</b>		
<b>Travaux colombages/façades/menuiseries</b>			- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	99 251,60	60
Postes :			Travaux colombages/façades/menuiseries		
- Remplacement de l'ensemble des fenêtres et portes	77 601,19		Restauration du campanile	12 000,00	23
Les menuiseries actuelles datent des années 80 et présentent des faiblesses d'étanchéités (vent et infiltration d'eau).					
- Ravalement de façade	42 818,15		- Collectivité européenne d'Alsace		
- Réfection des façades colombage	45 000,00		Fond pour le Patrimoine Emblématique de l'Alsace		
			Travaux colombages/façades/menuiseries	33 083,87	20
			Pour les travaux du campanile - URGENT -	13 190,00	25
<b>Restauration du campanile</b>	52 760,00				
			<b>SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>157 525,47</b>	<b>72</b>
			<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
			Fonds propres	0,00	
			Emprunts (2)	60 653,87	28
			Crédit-bail		
			Autres : aides privées (CAF par ex.) (2)		
			<b>SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>60 653,87</b>	<b>28</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>218 179,34</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>218 179,34</b>	<b>100</b>

(1) À énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires... (2) À détailler

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et les plans de financement. Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

### **2023-07-49 – Mairie : travaux électriques**

Travaux électriques pour la mise lumière du porche et du campanile.

#### **Investissement :**

SOGECA      Montant du devis :    HT 5 060 €      TTC 6 072 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société SOGECA et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

### **2023-07-50 – Mairie : aménagement et agencement d'un bureau pour les adjoints**

Actuellement, les adjoints n'ont pas de bureau pour travailler, le Maire propose au Conseil Municipal d'aménager la pièce de la bibliothèque (qui ne sera plus utilisée à la rentrée) en bureau.

#### **Investissements :**

- Mission d'accompagnement	välVara design	HT	700,00 €	TTC	700,00 €
- Travaux de peinture	Peinture Veith	HT	6 190,70 €	TTC	7 428,84 €
- Travaux électrique	Voltelia	HT	648,30 €	TTC	777,96 €
- Déplacement coffre-fort	Axal	HT	840,00 €	TTC	1 008,00 €
- Mobilier	Tertia	HT	1 458,00 €	TTC	1 803,60 €
- Luminaires		HT	417,00 €	TTC	500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>HT</b>	<b>10 254,70 €</b>	<b>TTC</b>	<b>12 218,40 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter les propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les offres, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.



## 2023-07-51 – Club house de foot : approbation projet d'un accès PMR

Mise en conformité de l'accès du club house par une rampe béton répondant aux normes PMR.

### PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

DÉPENSES	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Mise aux normes de l'accès au club house de foot			Aides publiques (1) :		
Desciprif :			– Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	8 787,40	60
- Rampe béton aux normes PMR	2 820,00		– Collectivité européenne d'Alsace	2 929,13	20
- Garde corps	7 240,00		Fond Communal Alsace		
- Porte d'entrée 2 vantaux	4 585,67				
			<b>SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>11 716,54</b>	<b>80</b>
			<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
			Fonds propres	2 929,13	20
			Emprunts (2)		
			Crédit-bail		
			Autres : aides privées (CAF par ex.) (2)		
			<b>SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2 929,13</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>14 645,67</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>14 645,67</b>	<b>100</b>

(1) À énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires... (2) À détailler

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et les plans de financement. Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

## 2023-07-52 – Travaux chemins agricoles

Nivelage du chemin de la digue entre la gravière et la route VNF.

### Devis :

HERMANN TRAVAUX PUBLICS HT 3 515,00 € TTC 4 218,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société HERRMANN TRAVAUX PUBLICS et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

## 2023-07-53 – Subvention exceptionnelle OMSALD

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 600,00 € à l'OMSALD pour l'organisation de la fête du 14 juillet 2023.



## **2023-07-54 – Demande de subvention de l'école Laurent Mockers**

La classe de CM1 CM2 s'est engagée dans le projet ATOLE en lien avec les classes de sixième du collège de Drusenheim. Afin de concrétiser ce projet, nous aurions besoin de nous rendre au collège à deux reprises au cours de la prochaine année scolaire et d'y déjeuner.

ATOLE est un programme de découverte et d'apprentissage de l'attention en milieu scolaire, pour apprendre l'Attention à l'école (« ATtentif à l'école »).

Son objectif est d'aider l'élève à mieux comprendre son cerveau et les forces qui bousculent son attention au quotidien, et à apprendre à mieux y réagir, non seulement en classe, mais également en dehors. Comme un funambule apprenant à se tenir sur un fil, il explicite une voie pour développer son sens de l'équilibre attentionnel, et pour maintenir son esprit stable de manière autonome.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 100,00 € à école.

## 2023-07-55 Attribution d'un logement communal – Mairie

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à compter du 01er août, le logement 3 pièces situé 68 Place de la Mairie à Monsieur Corentin BERTHE domicilié 3 Impasse du Marais à ROHRWILLER et Madame Alexandra SCUKOVA, domiciliée 7 rue Molière à DRUSENHEIM.

Le loyer est fixé à 465,72 €.

Les charges mensuelles (redevance eau, électricité des communs et nettoyage des communs) sont fixées à 50 €. Un décompte des charges sera fait en fin de chaque année.

La révision du loyer interviendra le 1er janvier de chaque année et la première fois le 01er janvier 2025 en fonction de la variation de l'indice IRL, sauf dispositions limitatives, selon la formule suivante :

$$L1 = \frac{1l \times Lo}{1o}$$

Dans laquelle : Lo est le loyer au 01/08/2023

L1 est le loyer révisé Lo est l'indice IRL (indice de révision des loyers), valeur 2ème trimestre.

Il est le dernier indice de révision des loyers L'augmentation annuelle du loyer ne pourra excéder la variation de la moyenne sur 4 trimestres de l'indice national.

Le loyer est à payer d'avance pour le 05 de chaque mois à la Trésorerie de Haguenau.

Un dépôt de garantie correspondant au montant d'un mois de loyer sera à payer lors du paiement du 1er loyer.

Le Maire,



Michel DEGOURSY

Le secrétaire de séance,

Éric MERKEL